

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 6 décembre 2010 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents les conseillers et la conseillère :

Marcel Deneault  
Louise B. Gosselin  
Hugues Girouard  
Michel Larochelle  
Stéphane Bilodeau  
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

### **Ouverture de la séance**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010.
3. Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Fixation du taux d'intérêt pour les arrrages de taxes.
7. Avis de motion pour régler l'adoption des taux de taxes pour l'exercice financier 2011.
8. Avis de motion concernant l'adoption du règlement n°454-2011 sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)
9. Adoption du projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) et fixant la date de l'assemblée de consultation.
10. Établissement du calendrier 2011 des séances du conseil.
11. Le comité de la Politique familiale municipale (PFM) : sa composition et son mandat.
12. Contribution financière pour l'année 2011 au Transport adapté Rouli-Bus
13. Renouvellement de l'entente de services professionnels avec la firme Monty Coulombe.
14. Demande de financement - Comité de Loisir de St-Christophe d'Arthabaska - modification
15. Renouvellement des ententes avec les employés municipaux.
16. Demande au ministère des Transports (MTQ) – Étude de sécurité sur la route 116.
17. Demande à la ville de Victoriaville – Entretien rue Gamache.
18. Demande d'adhésion à Québec Municipal.
19. Renouvellement du mandat à un laboratoire accrédité pour les analyses d'eau potable du Centre Administratif en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.
20. Demande de contribution financière au loisir des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska.
21. Allocation de présence pour les membres des Comités.
22. Autorisation de dépense – Calendriers des collectes 2011.

23. Autorisation de dépense – pneus pour pépinière et outils.
24. Acceptation du décompte progressif n° 3 et réception définitive - travaux de pavage sur l'Avenue Pie X par l'entrepreneur Pavage Veilleux.
25. Autorisation de dépense – remplacement et réparation d'une glissière de sécurité sur la route Pouliot.
26. Acceptation des permis 2010-11-174 à 2010-11-183 pour une valeur de 208 000,00\$.
27. AFFAIRES NOUVELLES
28. Période de questions.
29. Clôture de la séance.

2010-12-195

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-196

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

2010-12-197

Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer

La liste des comptes du mois de novembre 2010 depuis le dernier rapport de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 12 pages, totalisant 109 632,08\$ est soumise aux membres du Conseil.

Communication est également donnée d'un certificat de Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois de novembre 2010 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant 109 632,08\$.

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de novembre 2010, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Lecture du courrier**

Ministère des Affaires municipales

- Confirmation du montant estimé de 46 800\$ concernant le remboursement d'une partie de la TVQ pour l'année 2010

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Versement d'un montant de 12 500\$ représentant 25% de la subvention accordée de 50 000\$ concernant le programme Climat municipalités

- |  |  |
|--|--|
| MRC d'Arthabaska   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Règlement no 264 ayant pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 876 000\$ pour l'achat et le réaménagement d'un bâtiment</li></ul>  |
| Commission scolaire des Bois-Francs                                | <ul style="list-style-type: none"><li>• Dépôt du projet du « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles » de la Commission scolaire des Bois-Francs pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014</li></ul>  |
| Syndicat de secteur de l'UPA des Bois-Francs                       | <ul style="list-style-type: none"><li>• Invitation à une rencontre pour discussion sur les demandes à présenter à la CPTAQ</li></ul>   |
| Société de l'assurance automobile du Québec                        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Préavis de vérification mécanique</li></ul>  |
| Cercle de la joie (Âge d'or) d'Arthabaska                          | <ul style="list-style-type: none"><li>• Demande d'aide financière pour l'organisation du souper des Fêtes</li></ul>  |
| Place aux jeunes   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Séjours exploratoires Place aux Jeunes – un séjour sous le thème de l'entrepreneuriat</li></ul>  |
| Promospect   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Remerciements et formulaire d'évaluation</li></ul>   |
| Relais pour la vie   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Demande pour rencontrer les membres du conseil afin de présenter le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer</li></ul>  |
| Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable | <ul style="list-style-type: none"><li>• Invitation à participer à l'événement Plaisirs d'hiver du 14 janvier au 27 février 2011</li></ul>  |
| Kathy Tardif, Artiste-peintre                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Kathy Tardif a remporté le premier prix du jury dans le cadre du 14<sup>e</sup> Salon des arts des Bois-Francs</li></ul>   |
| COPERNIC   | <ul style="list-style-type: none"><li>• La Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC) s'associe au Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) et à plusieurs organismes de bassins versants de la vallée du St-Laurent pour déposer un mémoire destiné au BAPE, au sujet du développement durable de l'industrie du gaz de shale au Québec</li></ul> |
| ACEF des Bois-Francs   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Programme gratuit de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec Éconologis</li></ul>   |
| Sylvie Lavigne, résidente du 1, 5 <sup>e</sup> Avenue              | <ul style="list-style-type: none"><li>• Demande pour un nettoyage des drains pluviaux sur la 5<sup>e</sup> Avenue</li></ul>  |

Chevaliers de Colomb

- Guignolée 2010, du 20 au 28 novembre

Ville de Victoriaville et la MRC  
d'Arthabaska

- Noël à l'école – Exposition des métiers d'art à la Maison d'école du rang Cinq-Chicots, le samedi et le dimanche 11 et 12 décembre 2010

#### Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2010-12-198

#### Fixation du taux d'intérêt pour les arrérages de taxes

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que le taux d'intérêt soit fixé à 1% par mois ou 12% par année sur les arrérages de taxes pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### Avis de motion pour réglementer l'adoption des taux de taxes pour l'exercice financier 2011

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Michaud relativement à l'adoption à une séance subséquente d'un règlement concernant les taux de taxes pour l'exercice financier 2011.

#### Avis de motion concernant l'adoption du règlement n°454-2011 sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Larochelle, qu'à la présente séance du conseil, un projet de règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble est soumis pour approbation. Ce règlement aura pour objet de déterminer des aires d'aménagement faisant l'objet de plans d'aménagement d'ensemble

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

2010-12-199

#### Adoption du projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) et fixant la date de l'assemblée de consultation

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin;

Il est résolu d'adopter le projet du règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble n°454-2011.

Le présent projet de règlement n° 454-2011 a pour objet de déterminer des aires d'aménagement faisant l'objet de plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et l'obligation de présenter un PAE à toute personne désirant effectuer une modification au règlement de zonage à l'intérieur des zones visées par le règlement.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 10 janvier 2011, à 19 h 30, au Centre Administratif.

Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Suite à la page 2279)

2010-12-200

Établissement du calendrier 2011 des séances du conseil

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par Claude Michaud, il est résolu;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2011.

- |               |              |
|---------------|--------------|
| - 10 janvier  | - 7 février  |
| - 7 mars      | - 4 avril    |
| - 2 mai       | - 6 juin     |
| - 4 juillet   | - 1 août     |
| - 6 septembre | - 3 octobre  |
| - 7 novembre  | - 5 décembre |

Toutes les séances ordinaires débutent à 20h.

Qu'un avis public du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, résidant à 3801, rang Roberge, Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12 et 13 heures, le septième jour de décembre 2010.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce septième jour de décembre deux mille dix.

---

Francine Moreau, secrétaire-trésorière

2010-12-201

Le comité de la Politique familiale municipale (PFM) : sa composition et son mandat

Considérant la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

Considérant que la municipalité est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale;

Considérant que le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

Considérant que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale;

Considérant que la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska procède à la création d'un comité de la PFM sous la responsabilité de l'élue responsable des questions familiales (RQF) madame Louise B. Gosselin.

Le comité est composé de quatre résidents représentant le groupe d'âge 18 à 54 ans et de quatre résidents représentant le groupe d'âge de 55 ans et plus :

- |                     |                   |
|---------------------|-------------------|
| ➤ Aurélie Pététin   | Mireille Lavertu  |
| ➤ Hélène Brouillard | Éric Boucher      |
| ➤ Lise Hamelin      | Liliane Fréchette |
| ➤ Bernard Dupuis    | Denise Landry     |

Le comité de la PFM aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM :
  - En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
  - En recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille ».
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
  - En exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
  - En priorisant les éléments du plan d'action;
  - En favorisant l'implication du personnel municipal dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-202

Contribution financière pour l'année 2011 au Transport adapté Rouli-Bus

Attendu que l'article 539 du code municipal permet à la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska d'accorder à une personne détenant un permis de la Commission des transports une subvention annuelle pour le transport de personnes handicapées;

Attendu que selon les prévisions budgétaires 2011 de Rouli-Bus, la contribution de St-Christophe d'Arthabaska égale une somme de 8 073,00 \$ comparativement à 7 343,00\$ pour l'année 2010;

Attendu que la hausse de 2% de la contribution s'explique par les coûts de système que le transport adapté Rouli-Bus doit assumer;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska consent à offrir le service de transport adapté sur son territoire et accepte de participer au financement de Rouli-Bus Inc. pour une somme de 8 073,00\$ selon la contribution établie en vertu du budget 2011 des opérations de Rouli-Bus Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-203

Renouvellement de l'entente de services professionnels avec la firme Monty Coulombe

Attendu que depuis six ans la Municipalité adhère à un abonnement annuel pour des services conseils d'une firme d'avocats spécialisés dans les affaires municipales;

Attendu que les services obtenus répondent adéquatement aux besoins des utilisateurs;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu de renouveler l'abonnement annuel de base « Service de première ligne » couvrant la période du 1<sup>er</sup> février 2011 au 31 janvier 2012 pour les services du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. à titre d'avocats de la municipalité selon les termes de la lettre du 18 août 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-204

Demande de financement - Comité de Loisir de St-Christophe d'Arthabaska – modification

Attendu qu'à la dernière assemblée du conseil, le Comité des loisirs a déposé sa demande de financement pour une somme de 5 800\$, acceptée par le Conseil;

Attendu que suite à de nouvelles informations concernant les finances du Comité, et suite aux discussions entre les intervenants;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu;

Que les membres du Conseil révisent à la baisse le montant alloué au Comité des loisirs et que la somme totale accordée pour la saison 2010-2011 soit de 1 100\$.

Que dorénavant, les salaires des surveillants de la patinoire seront payés par la Municipalité et non remboursables par le Comité des loisirs.

Que cette résolution annule la résolution numéro 2010-11-187.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-205

Renouvellement des ententes avec les employés municipaux

Attendu que les ententes et contrats de chacun des employés municipaux prennent fin le 31 décembre 2010;

Attendu que chacun des employés municipaux ont convenu d'une entente avec la Municipalité définissant les nouvelles conditions salariales;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la Municipalité approuve et signe, avec chacun des employés, une entente définissant les conditions de travail et les conditions salariales considérant les postes occupés par ces employés.

Que Madame Clémence Le May, mairesse, et la directrice générale, Francine Moreau, sont autorisées à signer les dites ententes pour et au nom de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska.

Que les quatre ententes sont jointes en annexe et font partie de la présente résolution comme si elles étaient ici au long récitées.

La présente résolution abroge, s'il y a lieu, tout autre règlement ou résolution adoptés antérieurement et se rapportant au même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-206

Demande au ministère des Transports (MTQ) – Étude de sécurité sur la route 116

La municipalité de St-Christophe d'Arthabaska dépose une demande au ministère des Transports concernant la réduction de la vitesse sur la route 116 à 70 kilomètres/heure.

Attendu que depuis dix ans la population de St-Christophe d'Arthabaska a augmenté de 26%;

Attendu qu'il y a régulièrement des accidents à l'intersection de la route 116 et de l'Avenue Pie X;

Attendu que les rues de la Plage Beauchesne, Omer et du Lac comptent environ 75 résidences et que le seul accès pour sortir de ce développement est sur la route 116 qui arrive sur une voie double en direction de Warwick;

Attendu que l'accès à la route 116 via le rang Chicago est difficile en période de pointe, la largeur de l'intersection et l'inclinaison de la chaussée en est responsable;

Attendu qu'un projet domiciliaire (environ 50 résidences) est prévu sur le terrain du golf Arthavic et que deux sorties sont prévues sur la route 116;

Attendu que la circulation des citoyens de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska de part et d'autre de la route 116 est difficile considérant l'achalandage et la grande vitesse sur la route;

Attendu que le parc principal offrant un terrain de jeux et une patinoire se trouve du côté ouest de la route 116, l'accès pour les jeunes résidents du côté est, est difficile et dangereux à pied ou à vélo;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu

Que le conseil de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska demande au ministère des Transports du Québec d'étudier la possibilité de réduire la vitesse à partir de l'intersection du rang Chicago jusqu'à la limite de la ville de Victoriaville sur la route 116.

Qu'une vitesse de 70 kilomètres/heure serait souhaitable afin de rendre plus sécuritaire la circulation entre les côtés est et ouest de la route 116.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-207

Demande à la ville de Victoriaville – Entretien rue Gamache

La directrice générale, madame Francine Moreau, explique aux membres du conseil le cas particulier concernant l'entretien de la rue Gamache sur le territoire de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska. La configuration particulière du territoire fait en sorte qu'il n'y a que 160 mètres appartenant à la Municipalité coincée entre les territoires des villes de Victoriaville et de Warwick. Le déneigement du chemin de la rue Gamache est fait par la ville de Victoriaville, les camions dédiés à l'entretien de la route n'ayant pas d'endroit convenable pour faire demi-tour à la limite du territoire de St-Christophe d'Arthabaska, rejoignent la prochaine rue qui est la route Kirouac, la limite avec la ville de Warwick.

En fait, cette situation a été relevée l'été dernier lors des travaux de réfection de la rue Gamache par la ville de Victoriaville.

Suite à des discussions, entre les parties, une proposition d'entente de service est soumise à la ville de Victoriaville et :

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska s'engage à déneiger le rang Chicago jusqu'à la rue Gamache sur une longueur de 370 mètres sur le territoire de la Ville, en échange du déneigement de la rue Gamache sur une longueur de 160 mètres fait par la ville de Victoriaville sur le territoire de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-208

Demande d'adhésion à Québec Municipal

Depuis deux ans la Municipalité est abonnée au Bulletin du RIM sur le Réseau d'Information Municipale. Le coût annuel est établi selon la population. Ainsi pour la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska le coût est de 475\$.

Attendu qu'il existe un autre Bulletin électronique « Québec Municipal » qui offre à peu près les mêmes services mais avec des informations, chroniques et jurisprudences plus pertinentes pour les municipalités de petite taille;

Attendu que Québec Municipal offre une réduction spéciale de 50% sur le coût de l'adhésion 2011;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu

Que la Municipalité autorise un montant de 250\$ plus les taxes pour l'abonnement au Bulletin électronique « Québec Municipal ».

Que ce montant sera payable en janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-209

Renouvellement du mandat à un laboratoire accrédité pour les analyses d'eau potable du Centre Administratif en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Attendu qu'en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1, le système de distribution d'eau potable au Centre Administratif est assujéti à un contrôle de qualité;

Attendu que les analyses doivent être effectuées à un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs;

Attendu que les services rendus par le laboratoire désigné pour l'année 2010 sont satisfaisants et que selon le prix soumis pour l'année 2011 il y a une diminution du coût annuel;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska mandate les Laboratoires d'analyses S.M. inc., pour effectuer les analyses d'eau potable requises en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable et exigées par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs pour une somme totale annuelle de 850,00\$ incluant le transport des contenants et des échantillons.

Que le mandat accordé est pour un an et se termine le 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-210

Demande de contribution financière au loisir des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance transmise par l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec. Cette association sollicite chacune des municipalités de la MRC d'Arthabaska à participer au développement d'activités de loisirs adaptés pour personnes handicapées en contribuant à leur programme d'assistance financière pour l'année 2011. Le montant suggéré pour la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska est de 1 500,00\$. Selon les informations transmises par l'Association, 29 personnes vivant avec une déficience, résident sur le territoire de la municipalité.

Attendu que les membres du conseil sont conscients des besoins en loisir des personnes handicapées;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska accorde à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec une somme totale de 1000,00\$ pour l'année financière 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-211

Allocation de présence pour les membres des Comités

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska accorde une augmentation des frais d'allocation de présence à chacun des membres non élus du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du comité de sécurité civile municipale (CSCM) de 5,00\$, effectif en date de cette résolution. Le montant accordé à chacun des membres des comités comme allocation de présence est porté à 30,00\$ par réunion dûment convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière ou par le Conseil municipal.

Que cette résolution annule les autres résolutions antérieures concernant le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-212

Autorisation de dépense – Calendriers des collectes 2011

Sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise l'achat des calendriers des collectes 2011 offerts par Gesterra pour une somme de 658,80\$ et une quantité de 1220 unités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-213

Autorisation de dépense – pneus pour pépinière et outils

Attendu qu'une demande d'autorisation de dépense est déposée par l'inspecteur municipal concernant l'entretien de la pépinière et l'acquisition d'outils;

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu;

Que la municipalité d'Arthabaska autorise une somme de 6 000\$ pour l'entretien de la pépinière (pneus et divers) et l'achat de quelques outils.

Que la dépense sera affectée au poste budgétaire de la voirie municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-214

Acceptation du décompte progressif n° 3 et réception définitive - travaux de pavage sur l'Avenue Pie X par l'entrepreneur Pavage Veilleux

Attendu que Monsieur David Thibault, ingénieur, dépose aux membres du conseil le décompte progressif n° 3 (réception définitive) en date du 22 novembre 2010 relatif aux travaux exécutés par « Pavage Veilleux (1990) inc. » dans le cadre du projet des travaux de pavage sur l'Avenue Pie X;

Attendu qu'une visite de chantier a été effectuée le 17 novembre 2010, par monsieur Fernand Dargy et que lors de cette visite, aucune anomalie n'a été observée;

Attendu que les correctifs demandés lors de la réception provisoire ont tous été effectués à l'été 2010 à la satisfaction de Monsieur Marcel Marchand, inspecteur municipal;

Attendu que Monsieur Thibault, recommande de libérer la retenue standard tel que stipulé au devis, au montant de 12 786,62\$ et de payer à l'entrepreneur un montant de 14 432,90\$, incluant toutes les taxes applicables;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que le conseil approuve la recommandation de paiement numéro 3 (réception définitive) relativement aux travaux exécutés par « Pavage Veilleux (1990) inc. » pour un montant à payer de 14 432,90\$ incluant les taxes, dans le cadre du projet des travaux de pavage sur l'Avenue Pie X.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-215

Autorisation de dépense – remplacement et réparation d'une glissière de sécurité sur la route Pouliot

Attendu que la glissière de sécurité a été endommagée lors d'un accident routier en date du 4 décembre dernier à l'intersection de la route Pouliot et du rang 11;

Attendu que l'inspecteur municipal soumet au Conseil un estimé au coût de 5 000\$ pour la réparation de la glissière;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyé par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que le Conseil autorise une dépense maximum de 5 000\$ pour remplacer et remettre en bon état la glissière de la route Pouliot à l'intersection du rang 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12-216

Acceptation des permis 2010-11-174 à 2010-11-183 pour une valeur de 208 000,00\$.

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2010-11-174 à 2010-11-183 inclusivement pour une valeur de 208 000,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES NOUVELLES

### Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2010-12-197, 2010-12-202, 2010-12-203, 2010-12-204, 2010-12-208, 2010-12-209, 2010-12-210, 2010-12-211, 2010-12-212, 2010-12-213, 2010-12-214 et 2010-12-215.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2010.

---

Francine Moreau,  
Secrétaire-trésorière

2010-12-217  
Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Clémence Le May,  
Mairesse

---

Francine Moreau,  
Secrétaire-trésorière

